



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021
Compte-rendu succinct



L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le deux mars 2021, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à Beynes, sous la présidence d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, A. PANDOLFI, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE, M. NOBLET, C. MORAIN, F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, N. PROUST, M.-J. ROSSI-JAOUEN, V. LEMOINE, P. MIRALT, I. RAMBOZ, J. P. MAILLARD, M. JOLY, P. GUILLONNEAU, X. LEFEBVRE, M. MATHIEU, J. QUELLIER, C. COPPIN, S. BEGUIER, S. TRONCHE, N. DOS SANTOS (à partir de 20h20, DEL2021-009), P. GASCOUIN.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. BELLOEIL Pouvoir à A. PANDOLFI
S. CELERIN Pouvoir à S. MAIRESSE
S. LOISEL Pouvoir à P. LE COUSTOUR

ABSENTS EXCUSÉS

V. COURIC
N. DOS SANTOS (jusqu'à 20h20, DEL2021-008)

SECRÉTAIRE

F. MARGUERETTAZ

DELIBERATION N°2021/022 : CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

A l'unanimité

Article unique

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » et ses avenants le cas échéant.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/007 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'approuver les modifications susvisées.

Article 2

PRÉCISE que l'emploi de directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, chef de projet « Petite Ville de Demain » pourra être pourvu par un agent contractuel sur le cadre d'emploi d'attaché territorial.

Le candidat devra être doté d'une expérience significative et d'un niveau de qualification équivalent à bac + 4 à 5.

La rémunération sera prévue sur un espace indiciaire compris entre 450 et 730 en fonction de l'expérience détenue et complétée par le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Article 3

DIT que les crédits seront prévus au budget 2021.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/008 : CIMETIÈRE – ABANDON DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA VENTE DE CONCESSIONS AU CCAS

A l'unanimité

Article 1

ABROGE les dispositions de la délibération 2000/10/63 du 9 octobre 2000,

Article 2

DÉCIDE de ne plus reverser le tiers des recettes de la vente de concessions au CCAS de Beynes.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/009 : CREATION D'UN TARIF POUR LES ATELIERS D'ACTION CULTURELLE ORGANISES PAR LA BIBLIOTHEQUE

A l'unanimité

Article unique

DÉCIDE la création d'un tarif pour les ateliers d'arts plastiques de 5 euros par enfant et par atelier.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/010 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2020-2023

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020-2023.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/011 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE « CHARGE DE COOPERATION » DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2023

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement pour le pilotage du projet de territoire « chargée de coopération » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020-2023.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/012 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LA PERIODE 2020-2022 EQUIPEMENT CRECHE FAMILIALE « LES LUTINS » : AVENANT PRESTATION DE SERVICE EAJE / BONUS TERRITOIRE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé qui définit et encadre les modalités d'attribution et de versement du bonus territoire CTG pour l'équipement « Crèche familiale Les Lutins » dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financement de la Prestation de Service Unique (PSU) 2020/2022.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/013 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE VERSEMENT LA DE PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) « BONUS TERRITOIRE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE » EXTRASCOLAIRE/PERISCOLAIRE/AIDE SPECIFIQUE/ACCUEIL ADOLESCENTS

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé qui définit et encadre les modalités d'attribution et de versement du bonus territoire CTG pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Extrascolaire, périscolaire, aide spécifique et accueil adolescents.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et tous documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/014 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES : AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2018M02 DE MAITRISE D'ŒUVRE

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'accepter la modification conventionnelle telle que demandée par le Cabinet d'architecture GRAAL,

Article 2

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché 2018M002 pour un montant de 22 794,55 € HT

DÉLIBÉRATION N°2021/015 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021M01

A l'unanimité

Article 1

DÉCIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés conclus au terme de la mise en concurrence sous forme de MAPA, et tous documents s'y rapportant,

Article 2

AUTORISE le Maire, en cas d'infructuosité, à relancer le ou les lots concernés et à signer les documents qui en résulteront,

Article 3

AUTORISE le Maire à signer les éventuels avenants aux marchés, à condition que les augmentations n'excèdent pas 15% du coût prévisionnel,

Article 4

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/016 : SIRENE DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE DE L'ETAT : CONVENTION DE RETROCESSION A LA VILLE PAR L'ETAT

A l'unanimité

Article unique

PREND ACTE de la convention de cession à l'amiable à la commune de Beynes d'une sirène du réseau national d'alerte de l'Etat,

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/017 CONVENTION DE MISE EN PLACE DE JAUGES – AUTOSURVEILLANCE DES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE la convention ayant pour objectif d'autoriser le SIDOMPE à faire poser deux jauges de mesure des retombées atmosphériques sur le site de Mortemai.

Article 2

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/018 : DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'AIDE D'URGENCE « SOUTIEN AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT PAR LE BLOC COMMUNAL » - DEUXIEME PHASE

A l'unanimité

Article 1

APPROUVE la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération,

Article 2

APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,

Article 3

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/019 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : EXERCICE 2021 - BUDGET GÉNÉRAL

A l'unanimité

Article unique

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire informant les membres du Conseil Municipal des grandes orientations arrêtées pour l'exercice 2021 pour le budget général tout en précisant que le Budget Primitif sera établi en tenant compte de ces grandes lignes directrices.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/020 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : EXERCICE 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité

Article unique

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire informant les membres du Conseil Municipal des grandes orientations arrêtées pour l'exercice 2021 pour le budget Assainissement tout en précisant que le Budget Primitif sera établi en tenant compte de ces grandes lignes directrices.

DÉLIBÉRATION N°DEL2021/021 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE : EXERCICE 2021 - BUDGET BIENS IMMOBILIERS MEUBLES

A l'unanimité

Article unique

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire informant les membres du Conseil Municipal des grandes orientations arrêtées pour l'exercice 2021 pour le budget Biens Immobiliers Meublés tout en précisant que le Budget Primitif sera établi en tenant compte de ces grandes lignes directrices.

Fait à Beynes, le 10/03/2021.

Affiché le 12/03/2021

Retiré le 12/05/2021

Le Maire,
Yves REVEL

